

01 déc 2023 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 1er décembre 2023

## Traitement des données à caractère personnel dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi concernant le traitement des données à caractère personnel dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité.

L'avant-projet vise à fournir une base légale explicite pour le traitement de données à caractère personnel pour le SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie et la CREG pour assurer leurs missions de contrôle et de sanction dans le contexte du mécanisme de rémunération de capacité.

Pour ce faire, les modifications qui s'imposent sont apportées à la loi Électricité.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données.

*Avant-projet de loi portant des modifications relatives au traitement des données à caractère personnel dans le cadre du mécanisme de rémunération de capacité*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Énergie  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 277 70 29  
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi  
Porte-parole (FR)  
+32 478 69 57 84  
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans  
Porte-parole (NL)  
+32 471 66 00 06  
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be